



## Tribunal des Prud'hommes audience reportée

Par **Kalie**, le **12/04/2010** à **16:49**

Bonjour,

Voilà j'ai saisi le Tribunal des Prud'hommes, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, la Conciliation a eu lieu au mois de janvier. La Mise en État vient d'avoir lieu, mais la date de l'audience devant le Bureau de Jugement vient d'être reportée de 6 mois.

Pourriez-vous me dire combien de fois le défendeur a-t-il le droit de reporter cette audience ?

Cela fait déjà 1 an que j'ai perdu mon travail, comment pourrai-je calculer le préjudice moral subit depuis le 1er mars 2009 (date où j'ai perdu mon emploi), doit-il se calculer par jour ou par mois et surtout comment.

Je vous remercie par avance pour vos réponses. Je suis désespérée de devoir attendre et encore attendre le jugement.